

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le samedi 7 mars 2015, à 9 h à l'édifice municipal, 6201 chemin de l'Île

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, Léonce Tremblay et Carol Caron et madame la conseillère Louise Newbury formant quorum sous la présidence de M. Léopold Fraser.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance

M. Léopold Fraser, maire, déclare la session ouverte à 9 h 00.

2. Vérification du quorum

Tous les membres sont présents. Le quorum est atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 15.03.07.01

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte l'ordre du jour avec la modification suivante 10.3 Délégué au comité inter-municipal sur le projet de signalisation touristique.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2015

Résolution numéro 15.03.07.02

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Charles Méthé, que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2015.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

- L'entente pour la prolongation de l'entente de subvention avec le ministère des Pêches et Océans a été signée et transmise au Ministère le 11 février ;
- L'acceptation de la soumission des Constructions de l'Empress pour l'ajout de travaux pour le sablage du plancher de la cuisine a été transmise à la compagnie et à l'architecte le 17 février ;

- Les documents demandés par le MAMOT pour le projet d'amélioration des infrastructures au site du Phare dans le cadre du programme PIQM-MADA ont été transmis au Ministère le vendredi 27 février ;
- Les personnes ayant soumis leur candidature au poste d'agent-e de projet pour la mise-à-jour de la politique familiale ont été informées de la décision du conseil et remerciées pour leur intérêt le 17 février ;
- Une rencontre avec Mme Aline Grenon concernant le rapport financier déposé par le Regroupement pour la Pérennité de l'Île Verte concernant la subvention municipale pour la restauration de 4 fumoirs a eu lieu après la séance du conseil le 7 février à laquelle a participé Mme Anne Bérubé. Un nouveau document a été transmis par Mme Grenon faisant état de dépenses liées à la présentation du projet auprès de propriétaires de fumoirs.
- Le rapport sur le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus a été transmis au MAMOT le 11 février ;
- La CPICIV a été informée des résolutions adoptées par le conseil concernant l'établissement d'un plan de protection à long terme pour l'estuaire du Saint-Laurent et l'emblème animalier pour la Municipalité le 25 février ;
- L'appel de suggestions pour un emblème animalier pour la Municipalité a été lancée à partir du Bulletin municipal qui rejoint tous les propriétaires, le 26 février ;
- La résolution pour appuyer le dépôt d'une requête collective auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pour déroger au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection afin d'assurer une meilleure protection des sources d'eau potable a été transmise le 25 février ;
- La résolution d'appui à la Corporation du sentier Rivière-du-Loup-Témiscouata (Petit-Témis) a été transmise à l'organisme le 25 février. Cent trente-cinq municipalités ont demandé au Ministre de revoir sa décision de coupure dans l'aide à l'entretien du réseau des pistes cyclables ;
- La Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup a été informée de l'appui de la Municipalité à la tenue du congrès de la Fédération histoire Québec le 10 février et les coordonnées de la présidente de la Corporation de développement et de gestion touristique pour la réalisation de la publicité leur ont été transmises ;
- La résolution du conseil concernant les pontons flottant du côté ouest du quai de L'Isle-Verte a été transmis à M. Martial Savard de la Société des Traversiers du Québec ;
- Les fournisseurs ont été payés.

6. Rapport du Maire

- Rencontre de travail hebdomadaire avec le directeur général :
- Deux rencontres à la MRC : Projets éoliens Bas-Saint-Laurent et Nicolas-Rieux en développement. La construction du projet Bas-Saint-Laurent est prévue pour le printemps 2016 au coût de 500 M\$. Il y a un projet de construction d'un centre d'hébergement pour petits animaux au coût de 600 000 \$. Une rencontre de travail a aussi eu lieu au sujet du schéma de couverture de risque de la MRC. Une partie du schéma touche la Municipalité.
- M. Fraser fait mention que, suite à la dernière séance du conseil, lorsqu'il y a désir de rencontrer le directeur général que cela soit fait au bureau du directeur général,

7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

- MRC : Rapport sur le projet de transport collectif terrestre par véhicules électriques à déposer avant le 31 mars.
- S.T.Q : Réception des documents demandés, contrats entre la STQ et HélicAir et les statistiques d'achalandages entre 2009 et 2014.
- Mutuelle des Municipalités du Québec : Formation en urbanisme pour les élus, le 20 mai à Rivière-du-Loup

8. Première période de questions

Douze personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens portent sur les sujets suivants :

- Les sujets traités au point sur l'urbanisme ;
- L'entretien du Chemin du Phare ;
- Le plan et la proposition de service pour le transport collectif terrestre.

9. Affaires en cours

9.1 État des projets d'immobilisation

9.1.1 Projet Quai-d'en-Haut

Aucune nouvelle information.

9.1.2 Bibliothèque et salle communautaire

.1 Avis de motion Règlement d'emprunt

Résolution numéro 15.03.07.03

Un avis de motion est donné par Mme Louise Newbury qu'à une prochaine séance du conseil un projet de règlement décrétant l'exécution de travaux de rénovation à l'église en vue d'en faire une salle communautaire à usage multiple et pouvant y loger la bibliothèque municipale au coût de 400 000 \$ et les emprunts nécessaires pour le financement de ces travaux sera déposé.

.2 Lettre d'exigences du MAMOT

Pour la poursuite du projet de restauration de l'église en salle communautaire et bibliothèque, il faut soumettre au MAMOT plusieurs documents avant d'entreprendre les travaux :

- 1- des plans et devis définitifs jumelés à une estimation détaillée des coûts du projet avec une précision de 10 % ;
- 2- une mise à jour du montage financier ;
- 3- une mise à jour du rapport d'expert sur la qualité de l'air ainsi qu'une expertise indépendante attestant de la viabilité du projet quant à la récupération du bâtiment actuel ;

4- une résolution municipale spécifiant que le projet proposé est autorisé par son conseil et qu'il s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet ;

5- une évaluation des coûts d'exploitation et d'entretien à long terme de l'infrastructure ;

6- un échéancier incluant à procédure d'appel d'offres et le déroulement des travaux ;

7- la démonstration que le bâtiment respecte, à la satisfaction du Ministère, le principe de neutralité religieuse ;

8- si disponible, une copie de l'approbation ministérielle du règlement d'emprunt lié au projet ;

9- le nombre d'unités d'évaluation utilisé pour fins de taxation auprès des citoyens.

3 Plan de consultation

Résolution numéro 15.03.07.04

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité à consulter la population sur les usages possibles dans l'église après sa restauration ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Charles Méthé,

Que le conseil adopte le plan de consultation suivant :

1- Rencontre des organismes locaux avant le 17 mai ;

2- Adoption d'un document de consultation publique par le conseil le 6 juin

3- Assemblée de consultation publique le samedi 27 juin;

Que M. Léopold Fraser, maire, et M. Denis Cusson, directeur général, soient mandatés pour organiser les rencontres ;

Que tous les membres du conseil soient informés des dates de rencontre avec les organismes afin de pouvoir y assister.

Adoptée à l'unanimité

9.1.3. Logement de fonction de l'employé de voirie

Aucun développement

9.1.4 Presbytère

Résolution numéro 15.03.07.05

CONSIDÉRANT QUE suite au sablage des planchers il s'avérait à propos de faire la pose d'une teinture avant le vernissage des planchers ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de l'architecte à la soumission déposée par les Constructions de l'Empress pour cet ajout aux travaux ;

Il est **proposé par M. Carol Caron** , appuyé de M. Léonce Tremblay, que le conseil autorise l'ajout de travaux de pose d'une teinture sur le plancher de la Chapelle, de la bibliothèque et de la salle de réunion (cuisine) au montant de 2 205,65 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

9.1.5 École Michaud

Aucun avancement

9.1.6 Réparation chemins municipaux

Actuel-Conseil prépare actuellement les plans et devis pour les travaux relatifs à l'amélioration des chemins avec comme priorité la réparation de la Route du Quai-d'en-Bas.

9.1.7 Amélioration des infrastructures au site du Phare

Les documents demandés par le Ministère pour la poursuite de l'analyse du projet ont été transmis au Ministère le vendredi 27 février.

.1 Projet révisé

Résolution numéro 15.03.07.06

CONSIDÉRANT le projet révisé d'Amélioration des infrastructures pour les aînés au site du Phare de l'Île Verte pour le programme PIQM-MADA ;

CONSIDÉRANT le montage financier du projet ;

CONSIDÉRANT la contribution de la Corporation des Maisons du Phare en biens et services ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte le projet révisé d'Amélioration des infrastructures pour les aînés au site du Phare de l'Île Verte et la contribution municipale de 12 654 \$ en biens et services.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Transport collectif terrestre

La Société Inter-Rives de l'Île Verte n'a pas été acceptée en tant qu'assuré additionnel par la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) en raison de l'entente que la SIR a avec la STQ pour l'opération des billetteries. La MMQ ne peut pas assurer qu'une partie des opérations d'un organisme.

9.3 Service d'hélicoptère

La Municipalité a reçu les documents demandés : entente de service entre la STQ et Hélicoptère et les statistiques d'achalandage de 2009 à 2014. Une analyse sera faite des documents.

9.4 Subvention pour la restauration des fumoirs

Mme Louise Newbury se retire de la discussion, étant bénéficiaire du programme d'aide.

Résolution numéro 15.03.07.07

CONSIDÉRANT les données financières fournies par le Regroupement pour la pérennité de l'Île Verte ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Carol Caron, que la Municipalité verse au Regroupement pour la pérennité de l'Île Verte la somme de 750 \$ et que l'organisme dépose à la Municipalité des états financiers pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité

10. Affaires nouvelles

10.1 Embauche d'un stagiaire à la maîtrise en tourisme

Résolution numéro 15.03.07.08

CONSIDÉRANT les échanges réalisés lors de deux rencontres sur le tourisme dans les municipalités de L'Isle-Verte et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

CONSIDÉRANT la proposition issue de la rencontre du 6 février 2015 de réaliser une recherche-action consistant principalement à effectuer l'analyse des deux milieux afin de construire une stratégie de développement touristique commune aux deux municipalités ;

CONSIDÉRANT la possibilité d'embaucher un ou une stagiaire à la maîtrise en Tourisme pour effectuer cette recherche-action ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les organismes dont le financement est principalement étatique ne peuvent appliquer au programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des Maisons du Phare de l'Île Verte accepte de prendre le leadership de ce dossier avec le soutien moral et financier des deux municipalités ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée de M. Carol Caron,

QUE le conseil de la municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs appuie le projet de recherche-action ;

QUE la Municipalité verse à la Corporation des Maisons du Phare une aide de 750 \$ pour couvrir une partie des frais liés au projet ;

QUE la contribution municipale provienne du Fonds d'infrastructure touristique de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Demande d'appui du Regroupement pour la pérennité de l'Île Verte pour la réalisation d'un livre sur les fumoirs de l'île

Résolution numéro 15.03.07.09

CONSIDÉRANT QUE le *Regroupement pour la pérennité de l'île Verte* a déposé une demande de subvention auprès du Fonds d'initiatives culturelles 2015 de la MRC de Rivière-du-Loup, en vue de publier un ouvrage sur les fumoirs de l'île Verte, intitulé *Les boucaneries*;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement a demandé à la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs une lettre appuyant cette demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la publication de l'ouvrage permettra de diffuser de nouvelles informations, de préserver la mémoire d'éléments marquants du patrimoine bâti de l'île Verte et d'augmenter la notoriété de l'île Verte;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Charles Méthé, qu'une lettre appuyant la demande de subvention du Regroupement pour la pérennité de l'île Verte pour la réalisation d'un livre sur les fumoirs de l'île soit envoyée au Regroupement.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Délégué au comité inter-municipal sur la signalisation touristique

Résolution numéro 15.03.07.10

CONSIDÉRANT les stratégies avancées lors de la rencontre sur le développement touristique pour les municipalités de L'Isle-Verte et de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé de Mme Louise Newbury, que le conseil nomme M. Charles Méthé pour représenter la Municipalité au comité inter-municipal sur la signalisation touristique.

Adoptée à l'unanimité

11. Urbanisme

11.1 Avis de motion pour le dépôt d'un règlement modifiant l'article 5.1 du Règlement numéro 80-3 - Règlement de lotissement

Résolution numéro 15.03.07.11

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion peut être donné à n'importe quel moment avant l'adoption du règlement final, donc après l'adoption du projet de règlement ;

CONSIDÉRANT QUE dans la présente problématique, il est nécessaire d'être bien documenté sur divers éléments règlementaires et fiscaux ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de Mme Louise Newbury, que le Comité consultatif d'urbanisme et le directeur général documentent le sujet notamment sur les divers éléments suivants : règlements, fiscalité, nombre de lots affectés.

Adoptée à l'unanimité

11.2 Demande de dérogation mineure des Entreprises CIFA pour le lotissement sur les lots 66 et 68

Résolution numéro 15.03.07.12

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Côté au nom des Entreprises CIFA a déposé le 25 février 2015 à la MRC de Rivière-du-Loup une demande de dérogation mineure à

l'article 5.1 du Règlement 80-3 – Règlement sur le lotissement qui a été transmise au secrétaire-trésorier le 28 février 2015 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 11 du Règlement numéro 48, Règlement sur les dérogations mineures le conseil fixe la date de la séance du conseil où la demande sera discutée ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que le conseil fixe au 4 avril 2015 la date où le conseil discutera de la demande de dérogation mineure des Entreprises CIFA.

Adoptée à l'unanimité

11.3 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme

.1 Demande de permis de M. Charles Méthé, 3902, chemin de l'Île

M. Charles Méthé se retire de la discussion sur ce point.

Résolution numéro 15.03.07.13

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis (no 2014-040) pour le remplacement de la tôle de la toiture et l'ajout d'une cheminée dans l'axe de la première et le remplacement de planches sur le mur nord-ouest sur le bâtiment principal au 3902, chemin de l'Île par M. Charles Méthé ;

CONSIDÉRANT que cette demande est soumise au règlement du PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le CCU a étudié la demande de permis pour le 3902, chemin de l'Île ;

CONSIDÉRANT que le CCU estime que la demande est incomplète ;

CONSIDÉRANT que le conseil estime avoir suffisamment d'information pour se prononcer ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que le conseil que le conseil accepte la demande de permis de M. Charles Méthé pour le remplacement de la tôle de la toiture, du remplacement de planches sur le mur nord-ouest et l'ajout d'une cheminée à environ 12 pieds du mur ouest sur le bâtiment principal au 3902, chemin de l'Île, le tout sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

.2 Demande de permis de M. Bruno Vincent et Mme Brigitte Amoudry-Vincent, 8302, chemin de l'Île

Résolution numéro 15.03.07.14

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis (no 2015-002) pour le déplacement d'une remise 12' x 8' d'environ 5 m pour dégager la vue à partir de l'agrandissement du bâtiment principal au 8302, chemin de l'Île par M. Bruno Vincent et Mme Brigitte Amoudry-Vincent ;

CONSIDÉRANT que cette demande est soumise au règlement du PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le CCU a étudié la demande de permis pour le 8302, chemin de l'Île ;

CONSIDÉRANT que le CCU souhaite vérifier sur place l'impact visuel du déplacement de la remise ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Charles Méthé, que le conseil reporte à la prochaine séance l'étude de la demande après que le Comité consultatif d'urbanisme ait vérifié l'impact visuel du déplacement de la remise et de vérifier l'application de l'article 5.7 du Règlement de zonage (no 80-2.1) sur les bâtiments dérogatoires.

Adoptée à l'unanimité

.3 Autres sujets

Aucun autre sujet.

12. Rapport des comités (représentants municipaux)

12.1 Corporation de développement et de gestion touristique – Charles Méthé

- Poursuite du travail sur le feuillet qui sera encarté dans l'horaire du traversier;
- Obtention d'une subvention de 15 000 \$ de la part de Tourisme Bas-Saint-Laurent pour la mise-à-jour de l'exposition de l'École Michaud ;
- Recherche de guides pour les musées, 2 personnes ont été retenues jusqu'à maintenant ;
- Suite à la rencontre touristique du 6 février, L'Isle-Verte et la Municipalité s'organisent pour travailler ensemble ;
- Mise en place du kiosque touristique au village, contribution de la Municipalité sera apportée.

12.2 Société Inter-Rives – Charles Méthé

- Suite au refus de la MMQ d'intégrer la SIR dans les assurances de la Municipalité pour le transport collectif, la SIR sera relancée pour la mise en place d'une société conjointe, SIR-Municipalité;
- L'horaire du traversier est sur le site.

12.3 Corporation des Maisons du Phare – Carol Caron

- Une rencontre du conseil d'administration se tiendra cet après-midi.

12.4 Affaires culturelles et de loisirs / Bibliothèque – Léopold Fraser

- Une demande de financement pour l'organisation d'activités pour la Fête nationale sera présentée au Mouvement national des Québécois ;
- Deux demandes ont été faites par la Corporation de la Culture et des Loisirs portant sur l'achat de mobilier pour le Pavillon-Lindsay et la mise en disponibilité d'une table de ping-pong au Pavillon-Lindsay. Ces demandes seront traitées à la prochaine séance.

12.5 Affaires familiales et des aînés – Léonce Tremblay

Le travail de l'agente de projet pour la mise-à-jour de la politique familiale a commencé le 9 février. M. Tremblay a participé à une rencontre de formation avec M. Régnald Boucher du Carrefour municipal des familles et des aînés à laquelle Mme Michelle Dionne et M. Gérald Dionne ont participé. Le travail de mise-à-jour nécessitera plus de temps que prévu parce qu'il est recommandé de reprendre les consultations faites auprès de la population lors de l'élaboration de la première politique. Une demande auprès du MADA devra être faite en demande d'aide additionnelle.

.1 Création d'une Commission consultative des familles et des aînés

Résolution numéro 15.03.07.15

La Commission consultative ou la Commission des familles et des aînés

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'assurer et préserver la qualité du milieu de vie, de favoriser les liens intergénérationnels et d'accroître le sentiment de sécurité des familles et des aînés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est en période de mise à jour de sa politique familiale;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un comité est nécessaire au cheminement d'une politique familiale et des aînés;

CONSIDÉRANT que l'application, le suivi et l'évaluation de la politique familiale et des aînés nécessite la création d'une structure stable;

CONSIDÉRANT que la politique « Vivre à l'Île, vivre mieux » est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la Municipalité;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**

Appuyée de M. Charles Méthé

Que la Municipalité procède, sous la responsabilité de l' élu responsable des questions familiales et des aînés, à la création d'un comité consultatif des familles et des aînés ci-après décrit :

Commission consultative des familles et des aînés

Rôle et pouvoirs

La commission étudie et propose des recommandations au conseil sur toutes les questions que le conseil lui soumet concernant les objectifs, la planification, l'organisation et l'évaluation de la politique intergénérationnelle et sur ce qui concerne les questions familiales et des aînés de la Municipalité.

Composition

La commission est composée de cinq membres résidant dans la Municipalité dont un conseiller ou une conseillère municipale et de quatre citoyens ou citoyennes portant idéalement les qualités suivantes :

- résidents permanents
- résidents réguliers
- parent d'adolescent
- parent de jeune de 0 à 12 ans
- aînés

Tous les membres sont nommés par résolution du conseil.

La commission peut également s'adjoindre, de façon ad hoc, des personnes ressources dont les connaissances et/ou les services peuvent lui être nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions.

Durée du mandat

La durée du mandat des membres de la commission est fixée à deux ans. Le mandat de chacun des membres est renouvelable sur résolution du conseil. En cas de démission, de décès ou d'absence non motivée à trois réunions successives d'un membre, le conseil nomme par résolution son successeur ou successeuse pour la balance du mandat.

Présidence et secrétariat

Le ou la responsable au conseil des questions familiales et des aînés préside la commission et s'assure que soit produit un registre des comptes rendu des réunions dont copies sont déposées au conseil. Si à l'occasion de la tenue d'une assemblée de la commission le président est absent ou incapable d'agir, il sera remplacé par un membre du conseil municipal.

Fonctionnement

La commission siège au moins quatre fois par an et au besoin.

Quorum

Le quorum des assemblées de la commission est de trois membres.

Recommandations

Toutes les études, recommandations et avis de la commission sont soumis aux membres du conseil municipal sous forme de rapport écrit. Les procès verbaux des réunions de la commission peuvent faire office de rapports écrits.

Règles de régie interne

La commission établit les règles de régie interne qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de ses fonctions et qui tiennent compte de la disponibilité des membres, de leur lieu de résidence et du contexte de leurs déplacements.

Mandat du Comité

La commission consultative des familles et des aînés est mandaté par le conseil municipal pour étudier, donner des avis et faire des recommandations sur toutes les questions qui lui sont soumises touchant les familles et les aînés de la municipalité, l'objectif étant d'assurer la protection de la qualité du milieu de vie, de favoriser les liens intergénérationnels et d'accroître le sentiment de sécurité.

Il participe aux travaux d'élaboration de la politique familiale intergénérationnelle et à la construction du plan d'actions.

Il dépose au conseil pour adoption le projet ou la mise à jour de la politique familiale et son plan d'actions.

Il dépose annuellement le bilan des réalisations du plan d'actions et de l'application de la politique et propose ses recommandations au conseil.

Il veille à la mise en place d'outils de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du plan d'actions.

Il suscite la concertation et s'assure de la diffusion de l'information concernant le bien-être des familles et des aînés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 15.03.07.16

Responsable des questions familiales et des aînés

CONSIDÉRANT l'impact de toutes décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des familles et des aînés;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Carol Caron,

Que le conseil désigne un de ses élus « *responsable des questions familiales et des aînés* »;

Que cette personne ait pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur les questions familiales et des aînés; qu'elle assure la présidence de la commission consultative des familles et des aînés;

Qu'elle assure, au nom du conseil, le bon cheminement du développement et du suivi de la politique familiale et des aînés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 15.03.07.17

CONSIDÉRANT la résolution 13.11.16.21 nommant monsieur Léonce Tremblay « *représentant municipal en ce qui a trait aux affaires familiales et aînés* »;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Charles Méthé que le conseil désigne monsieur Léonce Tremblay à titre de « *responsable des questions familiales et des aînés* » avec le mandat d'assurer le lien avec la communauté sur les questions familiales et des aînés; d'assurer la présidence de la commission consultative des familles et des aînés; et d'assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement et du suivi de la politique familiale et des aînés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 15.03.07.18

Appel de candidature pour la Commission consultative des familles et des aînés

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de créer la commission consultative des familles et des aînés pour s'assurer et préserver la qualité du milieu de vie, de favoriser les liens intergénérationnels et d'accroître le sentiment de sécurité des familles et des aînés;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**

Appuyé de Mme Louise Newbury

Que le directeur général sollicite madame Amoudry et madame Morbidelli, membres actuelle du comité de suivi, de leur intérêt à poursuivre leur travail sur les questions familiales et des aînés au sein du nouveau comité et, procède à un appel de candidature de citoyens et de citoyennes afin de siéger à la table de la commission consultative des familles et des aînés ;

Que le directeur général et le responsable des questions familiales et des aînés dépose à la séance d'avril des propositions de candidatures pour nomination.

Adoptée à l'unanimité

12.6 Comité de Sécurité incendie – Carol Caron

Rencontre à venir en avril.

12.7 Comité de surveillance de TransCanada Pipelines – Charles Méthé

TransCanada Pipelines ne s'est pas désisté du projet de Cacouna. Il faut maintenir sa vigilance.

13. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

14. Trésorerie

14.1 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 15.03.07.19

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que les comptes présentés à ce jour au montant total de 58 149,73 \$ soient adoptés tels que présentés. Les salaires représentent 12 418,21 \$.

Adoptée à l'unanimité

15. Deuxième période de questions

Douze personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens portent sur les sujets suivants :

- Le processus de cession du Phare de l'Île Verte ;
- Dans le projet d'amélioration des infrastructures du Phare pour les aînés, accorder une place à nos artistes et nos artisans pour l'installation d'un œuvre d'art même si la Municipalité n'est pas obligée par la loi ;
- La décontamination du sous-sol de l'église ;
- Les travaux prévus à l'église par rapport aux usages futurs ;

- La réalisation d'un inventaire des équipements de service existant (tables et chaises) afin d'éviter de faire des achats inutilement.

16. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 15.03.07.20

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 11 h 00.

Léopold Fraser maire

Denis Cusson, directeur général

Je, Léopold Fraser, maire, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.